



Membres en exercice	27
Membres présents	19
Suffrages exprimés	21
Pour	21
Contre	
Abstention	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/36

Objet : Demande de fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée au titre du fonds de soutien aux communes pour le mobilier non classé de l'Eglise Saint-Etienne

L'an deux mille vingt-quatre, le dix juin, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-lès-Béziers, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de conférence aménagée au rez-de-chaussée de la médiathèque située dans le bâtiment de l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Fabrice SOLANS, Maire.

Date de la convocation : 03 juin 2024

Présents : Fabrice SOLANS, Jérôme FABRE, Céline DUBOIS, Stéphane ORTI, Alain D'AMATO, Séverine LOPEZ, Frédéric GRANIER, Stéphanie BOUILLY PETIT, Adeline BATALLER GARCIA, Pierre SUCH, Elian GOMEZ, Bernadette LOURIAC-HERRERA, Marie-Laure LOYEZ, Nathalie SIMARD, Jérôme LABORIE, Christophe ERMOLENKO, Aurélie PACE, Elisabeth MOULY MANETAS, Thierry ODDON

Absents ayant donné procuration : Morgan MARION a donné pouvoir à Frédéric GRANIER, Kévin LABORDE a donné pouvoir à Fabrice SOLANS

Absents Excusés : Sandrine MATEU GUTIERRES, Carole HERNANDEZ MAGNIEZ, Noura HABIB CHORFA, Delphine FERRERES-VALAT, Jean-Louis CAMPUS, Lucyle MORGAN

Secrétaire de séance : Alain D'AMATO

Par délibération n°2023/51 du 25 septembre 2023 la Commune a sollicité la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée au titre du fonds de soutien aux communes pour la restauration de l'Autel du Sacré Cœur (mobilier non classé) de l'Eglise Saint-Etienne.

Concernant la restauration de l'Autel du Sacré Cœur le montant définitif des travaux a été ramené à la somme de 5 700 € HT.

En revanche, il y a lieu d'intégrer à la demande de financement le démontage et le remontage des socles des statues pour un montant de 3 200 € HT ainsi que la reprise de l'escalier pour un montant de 4 990 € HT.

Le plan de financement modifié d'un montant total de 13 890 € HT doit être présenté en Conseil Municipal et en Conseil Communautaire.

Accusé de réception en préfecture
034-213403363-20240610-202436-DE
Date de télétransmission : 13/06/2024
Date de réception préfecture : 13/06/2024

Accusé de réception en préfecture
034-213403363-20240610-202436-DE
Date de télétransmission : 13/06/2024
Date de réception préfecture : 13/06/2024

EMPLOIS		Montant	Montant	RESSOURCES		Montant	Montant
Acquisitions foncières		0,00 €	0,00 €	Subventions publiques demandées		9 028,50 €	Subv. obtenues : oui/non
(précisez)				Conseil Régional			
(précisez)				Ville (précisez)			
				EPCI - Fond de soutien	4 861,50 €		
Acquisitions immobilières				CD34			
(précisez)				DRAC/MH	4 167,00 €		
(précisez)							
Travaux		13 890,00 €	0,00 €	État (précisez)			
1-b Démontage restauration et remontage de l'autel du sacré cœur		5 700,00 €		Europe (précisez)			
2-Démontage et remontage des socles des statues		3 200,00 €		Autre (précisez)			
3-Preprise de l'escalier		4 990,00 €					
				Mécénat/	0,00 €		0,00 €
				(précisez)			
				(précisez)			
				(précisez)			
Matériel				Autres	0,00 €		0,00 €
				(précisez)			
				(précisez)			
				(précisez)			
Autres dépenses		0,00 €	0,00 €	Ressources propres	4 861,50 €		
Études				Autofinancement / fonds propres	4 861,50 €		
Frais de maîtrise d'œuvre				Emprunt			
Concessions, droits, brevets, licences...				Crédit bail			
Autre (précisez)				Autre (précisez)			
Autre (précisez)				Autre (précisez)			
TOTAL		13 890,00 €	0,00 €	TOTAL	13 890,00 €		0,00 €

Le fonds de soutien est sollicité à hauteur de 4 861.50 € HT.

Le Conseil Municipal décide :

- de solliciter l'attribution du Fonds de soutien aux communes pour le mobilier non classé de l'Eglise Saint-Etienne pour un montant de 4 861.50 € HT,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Fabrice SOLANS



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER (par voie postale 6 rue Pitot 34000 MONTPELLIER ou par voie dématérialisée sur le site www.montpellier.fr) dans un délai de deux à compter de la publication.

Accusé de réception en préfecture
094213403963-20240610-2024365E
Date de télétransmission : 13/06/2024
Date de réception préfecture : 13/06/2024



Accusé de réception en préfecture
034-213403363-20240610-202436-DE
Date de télétransmission : 13/06/2024
Date de réception préfecture : 13/06/2024